

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO - SAVA

COMMUNE DE TOKOMBERE

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO - SAVA DIVISION

TOKOMBERE COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°06/AC/C-TOK/CIPM-AG/2021 DU 05/05/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA
FOURNITURE DES MATERIELS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES
PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE TOKOMBERE; DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

Financement : Budget de fonctionnement MINEDUB - Exercice 2021

(Imputation) : 55 15 197 02 641372 6114 426

Autorisation : UD00502

1. Objet de la consultation :

Le Maire de la Commune de Tokombéré, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence un Avis de Consultation relatif à la fourniture des matériels pédagogiques scolaires aux Écoles Publiques Primaires relevant de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) de Tokombéré, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les prestations à exécuter portent sur la fourniture des matériels pédagogiques scolaires aux Écoles Publiques Primaires relevant de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) de TOKOMBERE.

3. Participation et Origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises **agrées** de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des Fournitures d'Matériels Pédagogiques Scolaires et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur.

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le Budget de fonctionnement Public du Ministère de l'Éducation de Base, Année 2020, pour un coût estimatif de **Trente Millions cent mille (30 100 000) francs CFA TTC**:

5. Délai

Le délai maximum prévu pour la fourniture des prestations est de **Deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service à livrer la prestation.

6. Acquisition du Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Commune de Tokombéré, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : **40 000 (Quarante mille) FCFA à la recette municipale de TOKOMBERE.**

7. Cautionnement Provisoire

Il est demandé une caution de soumission de **Six cent deux mille (602 000) francs FCFA**. La caution de soumission sera valide pendant trente (30) jours suivant l'expiration de la période de validé des offres. Toutes les offres qui ne seront pas accompagnées par une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances dans les conditions de la COBAC seront rejetées par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics.

8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels devra parvenir auprès de la Commune de Tokombéré, au plus tard le **28/05/2021 à 12 heures 00** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°06/AC/C-TOK/CIPM-AG/2020 DU 05/05/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE TOKOMBERE; DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget de fonctionnement MINEDUB - Exercice 2021
(Imputation) : 55 15 197 02 641372 6114 426

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Dépouillement des offres

Le dépouillement aura lieu le **28/05/2021 à 13 heures 00** dans la salle de la CIPM auprès de la Commune de Tokombéré.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier et dûment mandatée.

NB : les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

11. Attribution du Marché

Le Maire de la commune de Tokombéré, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, auprès du secrétariat général de la Commune de Tokombéré.

Ampliations :

- MINMAP/DGMAS (pour information)
- PREFET MAYO-SAVA (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- DD MAPMS/SPM (pour archivage)
- DD DCAFMS/ (pour information)
- DD EPAT /MS (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM(pour information)
- CHRONO /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

Tokombéré, le 05 MAI 2020

Le Maire
(Autorité contractante)



M. Boukar Tiki